

PACK ASSURANCE

PACK ASSURANCE



Vos numéros

Assistance

02 43 39 35 76

- 24h/24 et 7/7 pour **SOS Crevaion** et **SOS Constat Amiable**
- du lundi au samedi de 8h à 20h (hors jours fériés) pour la **Protection Juridique Route**

Déclaration de Sinistre

08 20 02 84 63

(0,34 € la minute)

- du lundi au samedi de 8h à 20h (hors jours fériés) pour la **Garantie Frais de Rapatriement** et la **Protection Juridique Route**

SS2A COURTAGE N° ORIAS 07 009 103 (www.orias.fr)
10, rue Louis Pasteur 92100 Boulogne, RCS de Nanterre n°431 246 966.

DEP-OR120508



RÉSERVATION

0892 88 10 10

(0,34 € TTC par minute)



LE PACK ASSURANCE EN CLAIR

Lorsque vous louez une voiture ou un utilitaire chez OPEL RENT, vous bénéficiez d'un prix incluant les assurances de base. En souscrivant le PACK ASSURANCE, vous accédez à des **garanties supplémentaires**.

À PARTIR
DE 6 €/JOUR
DE LOCATION*

LES GARANTIES du PACK ASSURANCE :

- **Remboursement partiel de franchise** :**
le PACK ASSURANCE OPEL RENT vous permet de diminuer la somme qui reste à votre charge :
 - 150 € en cas de sinistre responsable avec tiers identifié,
 - 300 € en cas de vol ou incendie du véhicule.
- **Garantie bris de glace** sans franchise.
- **SOS Crevaion :** lorsqu'un locataire est dans l'impossibilité de changer sa roue :
 - l'envoi d'un technicien,
 - prise en charge des frais d'intervention et de déplacement dans la limite de 150 € TTC.
- **SOS Constat Amiable :** assistance d'un conseiller 24h/24, 7j/7 pour la rédaction de votre constat en cas d'accident.
- **Protection Juridique Route :** accès à la plateforme juridique qui répond à toutes vos questions relatives aux infractions au code de la route et qui assure la défense de vos intérêts en cas de litige.
- **Frais de rapatriement :** prise en charge des frais de rapatriement du véhicule et du conducteur en cas de retrait immédiat du permis de conduire.

Comment obtenir le remboursement de votre RACHAT PARTIEL DE FRANCHISE ?

- 1 REMPLISSEZ** le formulaire de déclaration de sinistre qui vous a été remis par votre agence de location OPEL RENT.
- 2 JOIGNEZ** une copie de votre contrat et de votre facture de location, accompagné :
 - de votre constat amiable signé des deux parties en cas d'accident responsable avec un tiers identifié.
 - de votre procès verbal de dépôt de plainte en cas de vol du véhicule.
 - de votre déclaration de sinistre en cas d'incendie du véhicule.
- 3 RENVOYEZ** le tout à notre plateforme de gestion :
 - par télécopie au 0826 10 27 52 (0,34 € la minute),
 - par courrier à : Avantages - 2, rue de la Lùjernetta 98000 Monaco à réception de votre dossier sinistre complet, vous recevrez à votre domicile dans les 4 jours ouvrés le règlement** par chèque bancaire.

RACHAT DE L'EXCLUSION BRIS DE GLACE :

Par dérogation aux conditions générales de location, le bris de glace **ne vous sera pas facturé**. Afin de bénéficier de cette garantie, vous devrez remplir et signer un constat amiable et le remettre à l'agence (déclaration circonstanciée).

* Pour tout sinistre sans tiers identifié ou non garanti en application des conditions générales de location OPEL RENT, vous ne pouvez bénéficier du remboursement partiel de franchise.

** Le règlement portera sur la différence entre les franchises prévues aux conditions particulières de location et le montant minima qui demeure à votre charge (150 € ou 300 € non rachetables). Attention, si l'un des conducteurs est agé de moins de 25 ans, les montants des franchises non rachetables sont doublés.